



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 septembre 2022**

Objet : Individualisation des subventions « Hygiène et Santé » pour l'année 2022

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents :

Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents :

Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur GRASSI Didier.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame Mathilde MATTEI ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 13 septembre 2022 ;**Considérant** l'intérêt d'apporter une aide financière aux associations qui contribuent au quotidien par leurs actions, à apporter une meilleure réponse aux besoins de la population de Bastia dans le domaine de l'hygiène et de la santé.*Après avoir entendu le rapport de Madame Laura Orsini-Sauli,**Après en avoir délibéré**Le conseil municipal,**A l'unanimité.***Article 1 :**- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau suivant :

Nom	Objet de l'association / nature demande	Montant accordé en € pour 2022
Bastia Offshore Fishing Club BOFC	Promotion de la pêche récréative durable en mer, sorties en mer gratuites pour les personnes souffrant de handicap.	1 000
Association des paralysés de France 2B	Mouvement national de défense/représentation de personnes déficientes motrices, polyhandicapées et de leurs familles.	1 500
Ligue Contre le Cancer	Rassemblement de personnes physiques/morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, provoquer, favoriser et coordonner toutes initiatives privées de lutte contre le cancer, aider les malades et leur famille.	3 000
Corse Malte	Aide aux démunis (accès aux soins) majoritairement sans couverture sociale - Recevoir des patients en consultation et dispenser gratuitement des médicaments.	1 500
Armelle	Aide financière des malades et jeunes adultes nécessitant des soins dans un centre hospitalier loin de leur domicile.	1 500
Endurensemble	Organisation d'une course en relais "Relai Rose" de Patrimoniù à Bastia, promotion en faveur du dépistage du cancer du sein et du sport pendant une chimiothérapie, constitution de trousse de produits non remboursés "spécial chimio"	1 000
TOTAL		9 500 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le registre des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.